

**ÉLECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR  
DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DE GOLF DES ALPES MARITIMES  
APPEL À CANDIDATURES**

**1. Date et modalités de votes à l'Assemblée Générale Elective :**

L'Assemblée Générale Ordinaire Élective du Comité Départemental de golf des Alpes Maritimes aura lieu en présentiel le **lundi 14 octobre 2024 à 18 heures** en Salle Méditerranée de la Maison Régionale des Sports, Esterel Gallery, Boulevard des Écureuils, 06210 Mandelieu la Napoule.

**2. Composition des listes :**

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- Les femmes figurant sur chaque liste sont, suivant des modalités précisées par le règlement intérieur et par le règlement organisant les opérations électorales relatives à l'élection du Bureau Directeur, en nombre garantissant une représentation minimum des femmes proportionnelle au nombre de licenciées éligibles selon les statistiques de l'année précédente ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

Les listes de candidats doivent parvenir, par mail, au siège du Comité avant une date et aux conditions fixées par le règlement organisant les opérations électorales.

La liste ayant obtenu le plus de voix obtient la totalité des postes à pourvoir. En cas d'égalité, est élue la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée.

**3. Chiffres de Référence :**

Les statistiques départementales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : 13 362 licenciés dont 4 028 **féminines, soit 30 % de femmes.**

En application du Règlement Intérieur du Comité Départemental de Golf des Alpes Maritimes, chaque liste devra comporter entre 3 et 10 membres dont 30 % féminines minimum. *(Si le chiffre après la virgule est inférieur à 5, on arrondit à l'entier inférieur. Si le chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, on arrondit à l'entier supérieur).*

**4. Dépôt et recevabilité des listes :**

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par emails :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le **vendredi 6 septembre à 12H.**

*\* L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes par email à [secretariat@cdgolf06.fr](mailto:secretariat@cdgolf06.fr) - L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées. L'envoi via des plateformes dédiées (type WeTransfer) est à privilégier.*

**5. Pièces complémentaires à fournir :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat(e)** :

- Des attestations sur l'honneur signées par chaque candidat(e) ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat(e) ;
- D'une copie de la licence ou de l'attestation de licence 2024 de chaque candidat(e).